


Votre thèse

Le dépôt de la thèse électronique

Conformément à l'arrêté ministériel du 25 mai 2016

Démarche à suivre par le doctorant


Un mois avant la date de soutenance

1. Déposez votre thèse en un fichier PDF (80 Mo maximum) à l'adresse  these.elec@univ-pau.fr


Avant le dépôt, il est obligatoire de tester la validité de votre fichier à l'adresse suivante :
<http://facile.cines.fr>



Votre fichier de thèse est volumineux ? Utilisez <https://depot.univ-pau.fr> pour l'héberger et générer un lien temporaire. Ce lien est à reporter dans votre courriel adressé à these.elec@univ-pau.fr pour valider le dépôt de votre thèse.

2. Complétez la  [fiche de renseignement](#) téléchargeable depuis cette page et déposez-la en même temps que la thèse.

Après la soutenance

3. Déposez le  [contrat de diffusion](#) au format papier, rempli et signé en 2 exemplaires originaux (pas de scan!). Vous devez l'imprimer, le faire signer par votre directeur de thèse et votre directeur de laboratoire ou d'unité, le signer vous-même et le retourner dès que possible après la date de soutenance au Service Commun de la Documentation :

Service Commun de Documentation
Service des thèses
Campus universitaire - BP 7506 - 64075 Pau Cedex

« **Une fois le contrat de diffusion contresigné par l'université, un exemplaire vous sera renvoyé par courrier postal à votre domicile. Les docteurs qui repartent à l'étranger devront impérativement communiquer au service des thèses la nouvelle adresse postale à laquelle expédier leur exemplaire du contrat.**

4. Si le jury a demandé l'introduction de corrections dans la thèse, le docteur dispose d'un délai de trois mois maximum pour déposer la version définitive de sa thèse sous forme électronique.

Que devient ma thèse une fois déposée?

Lorsque vous déposez votre thèse, vous devez décider de sa diffusion sur Internet ou non. Si vous acceptez la diffusion, le texte intégral de votre thèse sera accessible sur les sites institutionnels suivants : [theses.fr](#) et [thèses en ligne](#).



Dans tous les cas, votre thèse sera signalée sur [theses.fr](#), dans le catalogue [Sudoc](#) (Système Universitaire de Documentation) et sur [Dart-Europe](#). Par ailleurs, elle sera archivée de manière pérenne et sécurisée au CINES (Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur).